



Une nouvelle Flottille de la Liberté pour Gaza à?? En France en juin 2018

Description

Quatre bateaux de la Flottille de la Liberté venus d'Europe du Nord vont tenter à nouveau de briser le blocus de Gaza, par mer et voies fluviales.

Le 12 juin **deux bateaux accosteront à Paris** où ils seront reçus au port de l'Arsenal. A cette occasion, vous êtes chaleureusement conviés à une **conférence de presse le mercredi 13 juin à 10h devant le port de l'Arsenal**.

Rencontres avec le public et des ateliers ainsi que des concerts suivront avant le départ des bateaux pour Lyon le 14 juin.

Vous trouverez ci-dessous tous les détails concernant la Flottille et le contexte à Gaza.

1 er juin 2018

Depuis plus de 10 ans, le territoire de Gaza est une prison à ciel ouvert. Le blocus mis en place par Israël et appuyé par l'Égypte depuis 2013 coupe les voies maritimes, aériennes et terrestres de ce territoire. Les 2 millions de Palestiniens qui vivent à Gaza sont enfermés dans des conditions de vie extrêmement difficiles. Presque la moitié des Gazaouis est en insécurité alimentaire et 80% sont dépendants de l'aide humanitaire. 70 % au moins d'entre eux sont des réfugiés.

Dans le but de briser ce blocus illégal et de rendre visibles l'injustice et la violence coloniales que subissent les Gazaouis, plusieurs Flottilles de la Liberté ont initié depuis 2008 des actions de solidarité à destination de Gaza.

2018 marque les 70 ans de la Nakba, l'expulsion et la dépossession des Palestiniens, et souligne l'importance de leur demande constamment répétée d'abolir le blocus de Gaza et d'appliquer enfin le droit international qui garantit le droit au retour des réfugiés.

Aussi, cette année, quatre bateaux de la Flottille de la Liberté venus d'Europe du Nord vont tenter à nouveau de briser le blocus, par mer et voies fluviales. Regroupés à Amsterdam, ils vont se séparer: deux prendront la mer et deux les fleuves et canaux, pour se retrouver en Méditerranée

À la mi-juillet.

Là??un des bateaux, le Al-Awda, au nom symbolique, le Retour, fera escale en France, **À la Rochelle, du 7 au 11 juin**. Amarré au quai des chalutiers, il sera accueilli par les militant-e-s de la solidarité et la population rochelaise avant de reprendre la mer vers le Nord de l'Espagne où il retrouvera le Freedom qui aura fait escale dans le sud de l'Angleterre.



Arrivée À Paris des bateaux Mairead et Falestine

Le 12 juin la Mairead (en référence À Mairead Corrigan, prix Nobel de la Paix 1976 et membre du Bateau des Femmes en 2016) et la Falestine accosteront **À Paris** où ils seront reçus au port de l'Arsenal.

Conférence de presse, rencontres avec le public et des élus et aussi musique suivront le 13 juin avant le départ pour Lyon le 14. Ensuite, ce sera la côte méditerranéenne, Marseille, Martigues, puis le départ vers Gaza. Grâce au soutien des organisations de la société civile, À l'initiative de plusieurs pays, les embarcations sont maintenant en route.

Cette Flottille de la Liberté 2018 répond À un impératif de solidarité et de justice. Elle porte toujours le message d'espoir que Gaza, la Palestine, n'est pas seule. Elle navigue pour le droit des Palestiniens À un avenir juste. Elle est soutenue en France par le Collectif national pour une Paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens et la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine.

Objectif : la levée du blocus de Gaza

Abolition du blocus s'inscrivant sur Gaza. Cette flottille pour la justice en Palestine revêt un caractère solidaire, politique et non humanitaire. Le but est d'abolir le blocus qui étouffe la bande de Gaza, pas de le rendre simplement plus humain. D'autre part, la mission espère, au-

de l'État du fait de rejoindre Gaza, ouvrir la voie à d'autres et surtout permettre aux pêcheurs locaux de se réapproprier leurs eaux afin de pouvoir à nouveau vivre de leur métier.

Contre les attaques récurrentes envers les pêcheurs. Cette action est exercée en solidarité avec les pêcheurs de Gaza sur qui la marine israélienne ouvre régulièrement le feu.

Au cours des trois premiers mois de 2017, 52 pêcheurs ont été pris pour cible lors de leur activité selon le Centre palestinien des Droits de l'Homme (PCHR). Les bateaux et la pêche sont confisqués, les pêcheurs arrêtés.

Voir : [Six miles out, a day in the life of Gaza Fishermen](#)

Dénonciation des violations du droit international. Selon le droit international, un État côtier peut bénéficier de zone de pêche jusqu'à 200 miles nautiques de la rive. Cela signifie que cet espace est réservé exclusivement à l'État bénéficiaire. Concernant Gaza, les accords d'Oslo de 1993 ont prévu une zone de pêche de 20 miles.

Pourtant, Israël a imposé une restriction à Gaza en lui accordant un peu moins de 6 miles de zone de pêche et 3 miles en saison de pêche.

La persévérance des Flottes de la Liberté

Une initiative renouvelée depuis 10 ans. Malgré les risques encourus, les flottes continuent de défier les forces d'occupation israéliennes. La première, Free Gaza, s'est constituée en 2008 et a réussi à atteindre Gaza.

Elle a été suivie en 2010 d'une seconde initiative, autour du navire turc, le Mavi Marmara, victime d'un acte de piraterie criminel. Les commandos israéliens armés ont abattu 10 civils à bord du bateau avant de l'arraisonner et d'enlever les militants solidaires survivants. L'objectif israélien était clair: dissuader toute nouvelle flotte.

Pourtant en 2011, une énorme campagne internationale a permis de former la Flotte II avec la participation française active d'un bateau pour Gaza qui a bénéficié d'une très forte mobilisation de l'opinion française. Le Dignité a été attaqué en eaux internationales par les commandos de la marine de guerre israélienne, arraisonné et volé tandis que l'équipage a été enlevé, détenu en Israël puis expulsé.

L'Estelle prit le relais en 2012, suivie de la Marianne en 2015, puis de la Zaytouna, un bateau de femmes, en 2016. Toutes ces embarcations, civiles, ont été interceptées par les forces armées israéliennes. En 2014, la Coalition internationale de la Flotte de la Liberté a tenté de briser le blocus à partir de Gaza. Le navire a été dans le port, touché de plein fouet par un missile israélien pendant l'attaque de 2014 contre Gaza.

Les flottes cibles d'abordages en eaux internationales. Toutes les flottes sans exception ont été visées par l'armée israélienne lors de leur voyage vers Gaza et les bateaux ont tous été attaqués dans les eaux internationales. Pourtant, les flottes se sont accordées sur une politique stricte de non-violence. Cela contrevient donc au droit humanitaire qui préconise le principe de proportionnalité (article 51 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève). L'objectif de la Coalition est de mettre en évidence que le droit international est gravement bafoué par la

mise en place du blocus de Gaza et les attaques r currentes contre la population civile. Son exigence est que la justice pour les Palestiniens devienne une r alit , en application du droit international. La solidarit  des peuples accompagne ainsi les revendications l gitimes des Palestiniens.

Pour plus d'information sur la flotille de la Libert :
Website: jfp.freedomflotilla.org
Twitter: @gazaFFotilla
www.facebook.com/FreedomFlotillaCoalition/
www.instagram.com/gazafreedomflotilla
CONTACT MEDIAS: David Heap +1 519 859 3579
CONTACT EN FRANCE: Claude L ostic 06 72 51 64 90

Gaza : un blocus criminel

1 er juin 2018

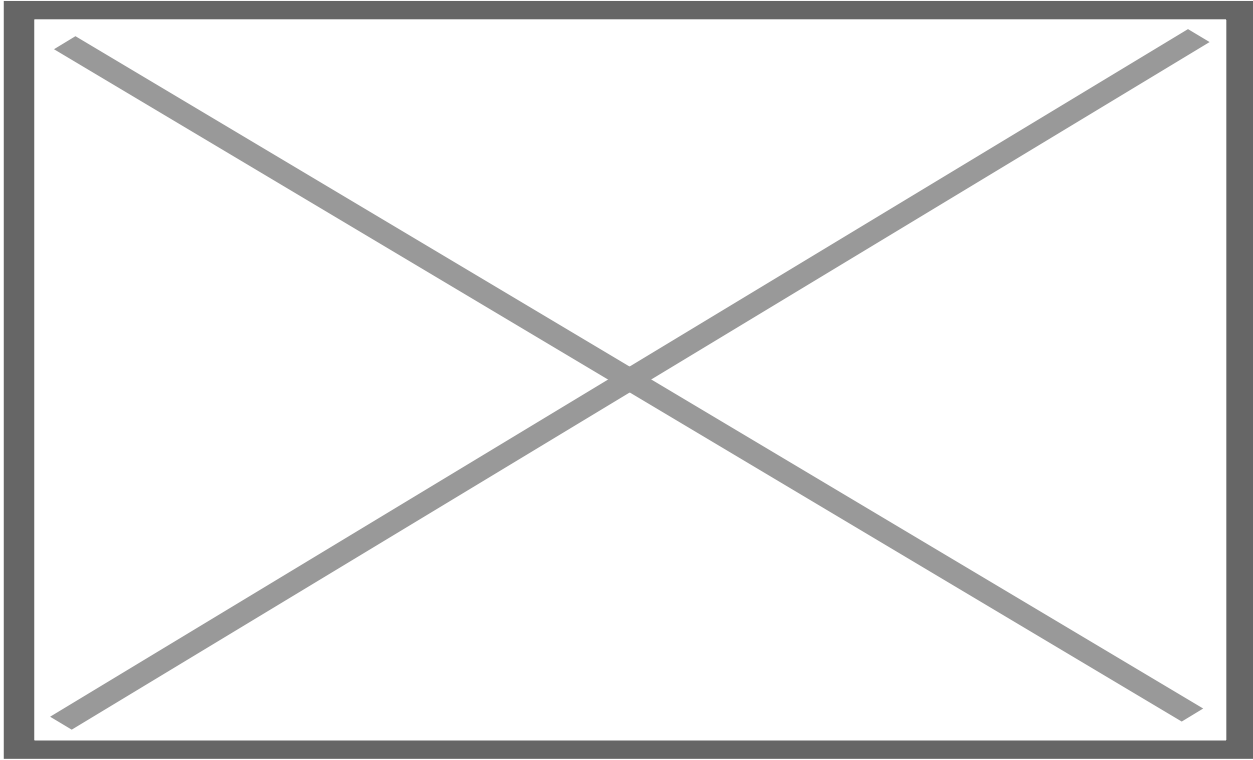
Gaza, blocus, droit international

Depuis juin 2007, Isra l impose un blocus quasi herm tique   Gaza en contr lant les voies terrestres, a riennes et maritimes. Les Gazaouis  touffent, la communaut  internationale observe.

La bande de Gaza est une  troite bande de terre palestinienne entre la mer M diterran e, Isra l et l' gypte. Avec ses 2 millions d'habitants, c'est un des territoires les plus denses au monde. Sa population est jeune (43% de moins de 15 ans) mais d s uvre (60% de ch mage pour les 15-29 ans). Le blocus isra lien, appuy  par l' gypte du mar chal Sissi, cause des d g ts injustifi s et injustifiables dans la vie  conomique et sociale des Gazaouis.

A Gaza, 70% des habitants sont des r fugi s. Depuis le 30 mars 2018 d immenses manifestations populaires pacifiques, la Grande Marche du Retour, expriment la protestation des Palestiniens de Gaza contre le blocus et pour le droit de retourner chez eux dont ils ont  t  violemment chass s en 1948. Malgr  la r pression violente par l'arm e isra lienne qui a fait au moins 120 morts et 13 300 bless s, les Gazaouis continuent d'exiger que ce blocus, punition collective ill gale, soit aboli. Une flotille qui voulait briser le blocus depuis Gaza et qui transportait des bless s et des malades a  t  intercept e par la marine isra lienne le mardi 28 mai.

La sanglante journ e d'inauguration de l'ambassade  tasunienne   J rusalem le 14 mai dernier qui a vu l'assassinat d'une soixantaine de civils palestiniens et 2000 bless s, a mis en lumi re l'asphyxie g n rale que subit la population de la bande de Gaza.



Â©Infographie de la Plateforme des ONG franÃ§aises pour la Palestine

Les consÃ©quences dÃ©sastreuses du blocus illÃ©gal

Selon un rapport de 2015 du CNUCED (un organe de lâ??ONU), Gaza sera invivable dÃ©?ici Ã 2020. Dans les faits cÃ©est dÃ©jÃ le cas actuellement.

Le blocus rend 80% des habitants de Gaza dÃ©pendants Ã lâ??aide humanitaire apportÃ©e par lâ??UNWRA, lâ??office des Nations unies pour les rÃ©fugiÃ©s palestiniens, ainsi que par la communautÃ© internationale.

LÃ©eau est une ressource extrÃªmement rare puisque plus de 96% de lâ??eau provenant de lâ??aquifÃ©re gazaoui nÃ©est pas potable. La situation sanitaire est catastrophique. La circulation des personnes et des marchandises vers et hors de Gaza est quasi impossible, avec de graves rÃ©percussions sur la santÃ© et lâ??Ã©ducation. LÃ©industrie est en ruine, la pÃ©che et lâ??agriculture lourdement entravÃ©es, sans compter les risques constants dÃ©?attaques et autres violences sur les fermiers et les pÃ©cheurs.

Les attaques meurtriÃ©res rÃ©guliÃ©rement perpÃ©trÃ©es sur le sol palestinien Ã Gaza, au prÃ©texte de sÃ©curitÃ© intÃ©rieure israÃ©lienne, causent des pertes humaines dramatiques. En 11 ans, 4 guerres dÃ©?une extrÃªme violence ont Ã©tÃ© menÃ©es par IsraÃ©l contre la population de Gaza, faisant des milliers de morts.

LÃ©illÃ©galitÃ© du blocus de la bande de Gaza

Selon le CICR (Comit  international de la Croix-Rouge), « l'ensemble de la population civile de Gaza se retrouve  nalis e pour des actes dont elle ne porte aucune responsabilit . Le blocus repr sente donc une sanction collective impos e en violation flagrante des obligations qui incombent   Isra l en vertu du droit international humanitaire.   L'ONU a elle aussi   plusieurs reprises exhort  Isra l   lever les restrictions, qu' elle consid re injustifi es, et a r clam  par le pass  le retrait des forces arm es isra liennes des territoires occup s (r solution 242). R cemment, suite   la r pression des manifestations pacifiques   Gaza, l'organisation a vot  l'envoi d'  une mission d'enqu te internationale sp cialis e dans les crimes de guerre. A ce jour Isra l refuse toute enqu te et justifie les actes de ses soldats.

La position de l'Union europ enne est univoque. Elle appelle   un retrait imm diat et sans condition du blocus pour permettre la libre circulation de l'aide humanitaire, des biens et des personnes dans et hors Gaza. Cela fait suite   l'insuffisance des effets sur le terrain de la d cision isra lienne de 2010 d'assouplir le contr le absolu d'Isra l sur la bande de Gaza. Le Parlement europ en avait adopt  la m me ann e une r solution qui somme Isra l de « cesser imm diatement le blocus op r  sur Gaza  . Mais la condamnation de la violence isra lienne de ces derni res semaines est bien faible.

Le pr sident fran ais Emmanuel Macron a r affirm  le 14 mai 2018 le droit des Palestiniens   la paix et   la s curit  et a condamn  les « tirs indiscrimin s   d'Isra l mais a n anmoins maintenu l'invitation   Paris de M. Netanyahu.

En r alit , ces appels au respect du droit international et humanitaire restent vains. Gaza est toujours sous le joug du blocus, qualifi  d'« inacceptable, insoutenable et contreproductif   par l'ONU, que lui impose Isra l. En l'absence d'actes forts pour appuyer les d clarations, l'impunit  d'Isra l reste totale.

Le blocus isra lien : un crime de guerre

L'arm e isra lienne a cr   Gaza une prison dont le ciel m me n'est pas ouvert, dans laquelle 2 millions de Palestiniens sont enferm s. Il s'agit d'une entrave inadmissible au droit   la libert  de circulation  nonc  par la D claration Universelle des Droits de l'Homme et garanti par l'ONU.

De plus, la population est pi g e dans un espace dont elle ne peut sortir, sans repli ni abri possible contre les tirs et les bombes. Lors des manifestations pacifiques des Palestiniens, les soldats isra liens re soivent l'ordre de tirer,   balles r elles, sur les manifestants qui seraient consid r s comme « mena sants  , bien que ces derniers ne posent pas de danger imminent ou mortel. Ce type de commandement est condamn  par le droit international humanitaire (principe de proportionnalit , article 51 du Protocole additionnel I aux Conventions de Gen ve), d'autant plus dans un contexte o  les soldats, prot g s derri res des remblais, tiraient d'une longue distance et de l'autre c t  de la cl ture s parant Gaza et Isra l.

L'Etat d'Isra l fait un usage « indiscrimin  de la force   envers les civils comme le prouvent les  v nements survenus lors de la Marche du Retour (du 30 mars au 15 mai) le long de la fronti re avec Isra l. Cela est pourtant interdit par le droit international humanitaire (principe de distinction, article 51 du Protocole additionnel I aux Conventions de Gen ve et principe de pr caution, article 57). Les tirs frappent les civils non arm s mais aussi les journalistes ou le

personnel médical, pourtant bien identifiés. Selon un haut responsable militaire israélien, l'Etat-major sait parfaitement « où chaque balle est allée ». Pas de hasard donc.

Ces actes constituent de véritables crimes de guerre, pour lesquels les dirigeants peuvent être poursuivis par la Cour pénale internationale (article 8 du Statut de Rome) dont la Palestine fait partie et vers laquelle elle a décidé de se tourner.

Chiffres-clés

• Parmi les 2 millions de Gazaouis, **70%** sont des **réfugiés**.

• **80%** de la population est **dépendante de l'aide humanitaire** apportée par l'UNWRA et presque la **moitié** (46,7%) est **en insécurité alimentaire**.

• Plus de **96%** de l'**eau** provenant de l'aquifère est **impropre** à la consommation.

• Les Palestiniens de Gaza ne reçoivent que **2 à 3h** d'**électricité** toutes les 27 à 28h, souvent au milieu de la nuit.

Les pêcheurs sont **privés de 85% des eaux poissonneuses** à cause de la limitation de la zone de pêche imposée par Israël à 6, parfois 9, miles nautiques, au lieu des 20 accordés par les accords d'Oslo.

• La **zone d'accès interdit** à la frontière entre la bande de Gaza et Israël est large de **300m**.

• **35%** des **terres cultivables** se trouve dans la **zone d'accès interdit**.

Voir site : <https://plateforme-palestine.org/Gaza-les-chiffres-cles>

PDF: https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/chiffres-cles_gaza_2017.pdf

Source : [Plateforme Palestine](#)

date créée

2018/06/05